

L'ESTONIE : UN PAYS INNOVANT ANCRÉ DANS L'UNION EUROPÉENNE ET DANS L'ALLIANCE ATLANTIQUE

Compte rendu du déplacement d'une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France-Pays baltes en Estonie

13 au 16 septembre 2016

Une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France-Pays baltes, conduite par son président, M. Jean-Marie Bockel, et composée de MM. Jacques Bigot, vice-président, et Christophe-André Frassa, secrétaire, s'est rendue en Estonie du 13 au 16 septembre 2016.

Au *Riigikogu*, Parlement estonien monocaméral composé de 101 membres élus au scrutin direct pour quatre ans à la représentation proportionnelle, la délégation sénatoriale s'est entretenue avec M. Andres Herkel, président du groupe d'amitié Estonie-France, M. Sven Mikser, ancien ministre de la Défense et président de la commission des affaires étrangères, M. Marko Mihkelson, président de la commission de la défense, et M. Toomas Kivimägi, président de la commission des affaires économiques.



MM. Jean-Marie Bockel, Christophe-André Frassa et Jacques Bigot dans la salle des séances du *Riigikogu*

La visite en Estonie de la délégation sénatoriale est intervenue dans un contexte politique marqué par la difficulté à dégager une majorité au Parlement pour l'élection du Président de la République qui succédera à M. Toomas Hendrik Ilves, non rééligible après deux mandats de cinq ans.

Fin août 2016, les membres du *Riigikogu* avaient en effet échoué, à l'issue de trois tours de scrutin, à donner à l'un des candidats la majorité requise des deux tiers, le nombre important de candidatures ayant conduit à une dispersion des voix. Le 24 septembre, un collège élargi, composé des 101 députés et d'environ 230 représentants des communes, s'est ensuite réuni, sans qu'aucun candidat n'obtienne de majorité absolue. C'est la première fois depuis le rétablissement de l'indépendance de l'Estonie en 1991 que le Président n'a pu être élu à l'issue de ce processus.

La Constitution prévoit dans ce cas un retour au Parlement : le Conseil des Anciens du *Riigikogu*, composé du président, des vice-présidents et des présidents de groupes politiques, a alors proposé, le 27 septembre, le nom de Mme Kersti Kaljulaid, membre de la Cour des comptes européenne, les quatre groupes politiques principaux s'étant engagés à soutenir sa candidature. Éluë par 81 députés sur 101 le 3 octobre 2016, elle devient, à 46 ans, la première femme Présidente de la République en Estonie et le plus jeune chef d'État de l'histoire de ce pays.

Les membres du *Riigikogu* ont indiqué suivre également avec attention la campagne électorale pour les élections présidentielles en France en 2017 et notamment les politiques européennes des différents candidats.

I. Un attachement réaffirmé à l'Union européenne

Membre de l'Union européenne depuis 2004 et de la zone euro depuis 2011, l'Estonie s'appête à prendre la présidence tournante de l'Union européenne au second semestre 2017, en remplacement du Royaume-Uni.

La délégation sénatoriale et les membres du *Riigikogu* ont exprimé leurs craintes communes face à la montée des populismes dans les pays de l'Union européenne et à l'euroscépticisme.

Évoquant le *Brexit*, ils ont souligné l'importance de maintenir néanmoins les échanges et les partenariats stratégiques et militaires avec le Royaume-Uni, et de privilégier une démarche constructive pour accompagner sa sortie de l'Union.

Au vu du contexte actuel en Europe, l'Estonie considère qu'il est prioritaire de se concentrer sur le maintien de l'existant, avant d'envisager d'entreprendre des réformes radicales dans l'Union européenne.

Considérant qu'une union composée de près de 30 pays engendre inévitablement des complexités et des difficultés, l'Estonie attache une grande importance à la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des données, qu'elle considère comme une réussite de l'Union européenne. Ce principe doit être préservé tout en renforçant les frontières extérieures.

À cet égard, la délégation du Sénat et les membres du *Riigikogu* ont abordé la question de la crise migratoire. Ils ont constaté la multiplicité des politiques migratoires au sein de l'Union européenne, auxquelles s'ajoute celle de l'Union elle-même. Les sénateurs et membres du *Riigikogu* se sont accordés sur le fait que *Frontex* ne disposait pas aujourd'hui des moyens suffisants pour mener à bien ses missions et qu'il devrait en être autrement pour la nouvelle agence de garde-frontières européenne.



Réunion de travail de la délégation sénatoriale avec M. Sven Mikser, président de la commission des affaires étrangères du *Riigikogu*

II. Un ancrage dans l'OTAN face aux défis géopolitiques

Cette visite en Estonie a également été l'occasion pour la délégation sénatoriale de s'entretenir avec les membres du *Riigikogu* sur les questions de défense et de cyberdéfense. Les résultats du sommet de l'OTAN à Varsovie en juillet 2016 ont été jugés de part et d'autre très positifs.

La décision d'établir une présence avancée renforcée en Estonie, en Lettonie, en Lituanie et en Pologne démontre la solidarité et la détermination de l'Alliance, ainsi apte à fournir une réponse immédiate en cas d'agression. À compter de début 2017, cette présence comprendra des forces multinationales mises à disposition par des pays-cadres et d'autres Alliés contributeurs sur une base volontaire, de façon durable, et par rotation. Ces forces seront basées sur quatre groupements tactiques de niveau bataillon capables d'opérer conjointement avec des forces nationales et présents en permanence dans ces pays. Les mesures dissuasives et le positionnement de forces armées dans les États baltes et en Pologne sont jugés en Estonie très efficaces pour garantir la paix et la sécurité dans la région.

En effet, l'attaque de la Russie contre la Géorgie en août 2008 et, plus récemment, la situation en Crimée, l'instabilité de l'Est de l'Ukraine, les modalités de l'intervention russe en Syrie et les dérives autoritaires en Russie sont autant de sources d'inquiétude pour l'Estonie. Aussi les garanties apportées par les partenaires au sein de l'Alliance et de l'Union européenne - et notamment par la France - revêtent-elles une grande importance pour l'Estonie. Les débats parlementaires en France sur les propositions de résolutions relatives au régime de sanction à l'encontre de la Russie ont ainsi été suivis avec attention.

Par ailleurs, la reconnaissance du cyberspace comme terrain d'opérations sur lequel l'OTAN doit se défendre au même titre que sur le plan aérien, terrestre ou maritime est vue comme un résultat important du sommet de Varsovie. À cet égard, le Centre d'excellence de cyberdéfense de l'OTAN à Tallinn sera encore renforcé. Ce centre, que la délégation a pu visiter, exerce différentes missions : recherche appliquée, entraînement et exercices afin d'élaborer notamment des normes communes de réaction pour se préparer face à d'éventuelles attaques contre des cibles stratégiques et vitales.

Le centre compte aujourd'hui 16 pays participant – bientôt 18 –, contre 7 lors de sa mise en place en 2008. À cet égard, le directeur du centre a remercié la France de sa participation – très appréciée – depuis 2013, par le détachement d'un officier et l'affectation prochaine d'un deuxième personnel à la suite de la signature d'un accord technique en mai 2016.



Visite de la délégation au Centre d'excellence de cyberdéfense de l'OTAN à Tallinn

Outre ce soutien de la France au Centre d'excellence de cyberdéfense de l'OTAN, sa participation à la mission de « police du ciel » dans les États baltes dans le cadre de l'OTAN a été également saluée.

La délégation sénatoriale et les membres du *Riigikogu* se sont ainsi félicités de la très bonne coopération en matière de défense entre la France et l'Estonie. Loin d'être seulement bénéficiaire du dispositif de sécurité collective, l'Estonie participe à plusieurs missions extérieures. Ainsi, l'Estonie a très rapidement contribué à l'effort militaire au Mali et en Centrafrique.

Lors de sa visite en Estonie, la délégation sénatoriale s'est également rendue à Tartu, ville universitaire située à 200 km au Sud de Tallinn, où elle a été reçue au Collège de Défense balte par son Commandant, le major général Andis Dilans, qui lui a présenté les différentes missions du collège : enseignement à des auditeurs civils et militaires, étudiants ou professionnels, mais aussi coopération et recherche en matière de politique de sécurité et de défense. Les enseignements se déroulent en anglais et selon les normes et procédures de l'OTAN. Le major général Dilans a par ailleurs regretté que la France ne soit pas plus présente dans le Collège, évoquant par exemple l'affectation d'un officier ou l'envoi d'étudiants, alors qu'elle fait partie des fondateurs du Collège en 1999 et y a participé jusque'en 2009.

III. Un pays à la pointe de l'administration électronique : l'Estonie, « e-State »

À Tallinn, la délégation a visité le « showroom e-Estonia », présentant le développement du numérique en Estonie. Lors du rétablissement de l'indépendance de l'Estonie en 1991, le pays disposant de peu de moyens et de ressources et recherchant un maximum d'efficacité dans les procédures administratives s'est tourné rapidement vers la dématérialisation.

Ainsi, l'ID-card, carte d'identité détenue par chaque citoyen qui se voit attribuer un code personnel à l'instar du numéro de sécurité sociale français, a été introduite en 2002. Elle ne contient pas de données sensibles mais est une clé permettant d'accéder aux données et services en ligne. Depuis lors, le nombre de services accessibles en ligne grâce à l'ID-card pour le citoyen s'est considérablement accru.

Aujourd'hui, cette carte d'identité permet de voyager dans l'UE et dans l'espace Schengen, de signer électroniquement des documents, d'accéder à tous les services administratifs en ligne, de voter électroniquement, d'accéder aux prestations de santé et d'obtenir la délivrance de médicaments grâce à la dématérialisation des ordonnances, mais elle fait aussi office de permis de conduire ou encore de carte de transport public. Le citoyen peut effectuer toutes ses démarches en ligne, à l'exception des mariages, divorces et ventes immobilières pour des raisons juridiques.



Réunion de travail de la délégation avec M. Toomas Kivimägi, président de la commission des Affaires économiques du Riigikogu

Le service Mobile-ID, introduit en 2007, permet d'insérer une puce cryptée dans son téléphone portable pour, en tout lieu, accéder aux services sécurisés et personnalisés en ligne et signer électroniquement tout document.

Ainsi, 98 % des déclarations de revenus sont aujourd'hui effectuées en ligne en Estonie, en général en trois minutes. L'Estonie se félicite par ailleurs de détenir le record du monde pour la rapidité de création d'une entreprise – 18 minutes suffisent – et d'avoir accru le taux de participation des jeunes aux élections grâce au vote électronique.

Lors des dernières élections législatives en 2015, **30 % des citoyens ont ainsi voté par voie électronique.**

En outre, l'Estonie a créé en 2014 **l'e-résidence**, identité numérique approuvée par l'État qui garantit toutefois une indépendance géographique. Elle permet d'obtenir une signature numérique, d'accéder à des services bancaires et de créer à distance une entreprise en Estonie. Ainsi, il est possible, depuis l'extérieur de l'Union européenne, de créer une entreprise ayant son siège en Estonie et d'accéder par ce biais non seulement au marché estonien mais aussi à l'ensemble du marché européen. Jusqu'à présent, 12 000 personnes venant de 132 pays différents ont demandé la résidence numérique en Estonie.

Pour utiliser tous ces services numériques, fournir à tous les citoyens un accès à internet est une priorité pour l'Estonie. Constitué à 50 % de forêts, le territoire estonien est toutefois entièrement couvert par les réseaux *wifi*.

Globalement, l'administration électronique représente pour le budget de l'État une économie estimée à 50 millions d'euros par an. Le développement de services en ligne et le recueil de données supposent cependant de disposer d'un système de sauvegarde adapté. L'Estonie réfléchit à la mise en place « d'ambassades de données » à l'étranger afin que les données puissent toujours être récupérées, en cas de cyberattaque ou d'occupation du territoire par exemple.

L'offre de formations spécialisées dans les universités estoniennes va de pair avec le développement de la société numérique. Fondée en 1632 et plus importante université d'Estonie avec plus de 18 000 étudiants, **l'Université de Tartu**, que la délégation a visitée, propose un master en anglais en droit des technologies de l'information depuis 2014, ainsi qu'un master en cybersécurité, également en langue anglaise, coorganisé avec l'Université de technologie de Tallinn où la délégation a également été reçue.

S'agissant en revanche de la dématérialisation de la procédure législative, le Sénat est doté des mêmes outils que le *Riigikogu* : système dématérialisé d'élaboration de la norme, ordre du jour et dossiers législatifs en ligne...

*

La délégation sénatoriale et les membres du *Riigikogu* ont souligné l'importance de la coopération entre la France et l'Estonie. Ils se sont félicités des bonnes relations bilatérales, regrettant toutefois que cette coopération ne se reflète pas suffisamment dans les échanges économiques. La France est en effet **le 15^e fournisseur de l'Estonie**, avec 1,8 % de part de marché, et le **13^e client de l'Estonie**. Par ailleurs, alors que 92 000 touristes japonais se sont rendus en Estonie en 2015, le pays n'a attiré que 24 000 touristes français.

Signe fort de l'amitié franco-estonienne, la délégation a été accueillie au nouveau Musée national estonien, avant son inauguration, par M. Tonis Lukas, ancien ministre de l'Éducation, ancien président du groupe d'amitié Estonie-France du *Riigikogu*, et actuel directeur du musée. Le bâtiment du musée, conçu par l'agence Dorell Ghotmeh Tane (DGT), a reçu le Grand Prix 2016 de l'Association des Architectes français à l'export.

Composition de la délégation



M. Jean-Marie BOCKEL

Président du groupe d'amitié
Sénateur du Haut-Rhin
(UDI-UC)



M. Jacques BIGOT

Vice-président du groupe
Sénateur du Bas-Rhin
(Socialiste et républicain)



M. Christophe-André FRASSA

Secrétaire du groupe
Sénateur représentant les Français
établis hors de France
(Les Républicains)

Composition du groupe d'amitié : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_616.html